

Panneaux de signalisation

Caractéristiques

- Les panneaux de signalisation concernent les manœuvres au sol.
- Les panneaux font si possible un angle de 75° avec la voie de circulation, pour en faciliter la lecture (annexe 14).
- Les panneaux sont montés sur des bases légères et frangibles (ITAC).
- Leurs dimensions et libellés sont fixés par une circulaire DNA, ainsi que leur couleur fixée, précisément par l'annexe 14 de l'OACI.
- Ceux utilisés de nuit ou de jour par visibilité < 800 m sont remplacés par des caissons lumineux.
- Les panneaux ci-dessous peuvent être combinés entre eux comme ci-contre.

Les panneaux d'obligation

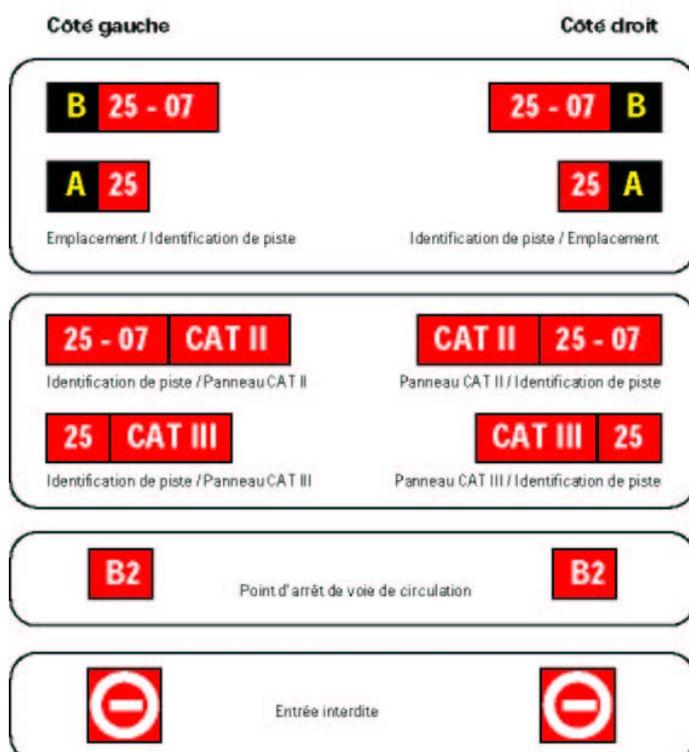
- Ils sont blancs sur fond rouge. Ils signalent un emplacement à ne pas dépasser sauf clairance contraire ou, en l'absence de contrôle, après avoir assuré sa sécurité. On distingue :

Panneaux d'arrêt

- panneaux d'identification de piste (d'anciens panneaux STOP existent encore) ;
- panneaux de point d'arrêt de circulation ;
- panneaux d'arrêt spécifique CAT II/III.

Panneaux d'entrée interdite

- Il est constitué par un sens interdit.



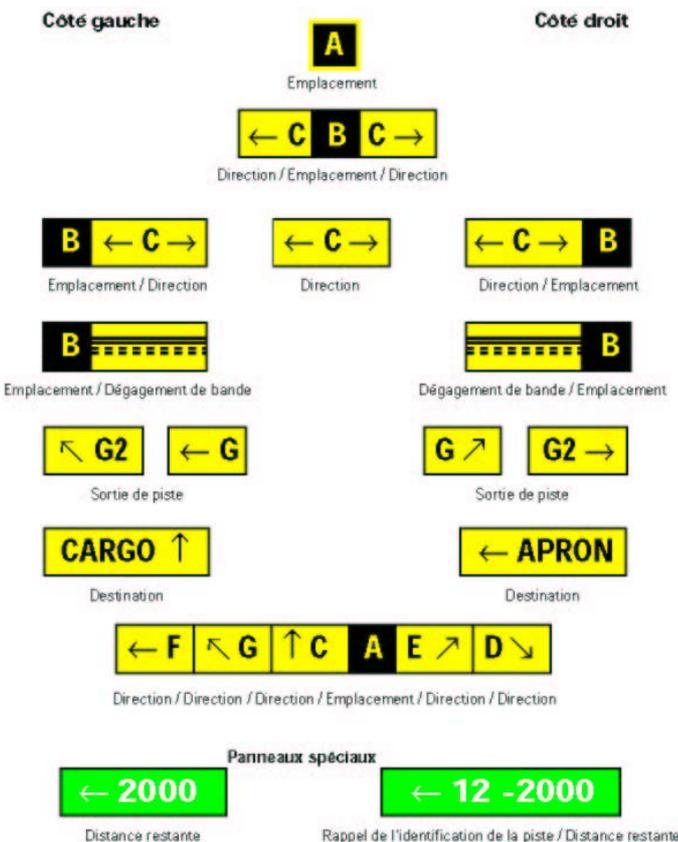
Les panneaux d'indication

Panneaux d'emplacement

- Ils sont jaunes sur fond noir, et signalent une installation ou un emplacement.

Autres panneaux d'indication

- Ils sont noirs sur fond jaune, et peuvent indiquer :
 - ⇒ une direction ;
 - ⇒ un indicateur de sortie de piste ;
 - ⇒ une destination ;
 - ⇒ un rappel de fréquence ;
 - ⇒ un dégagement de bande (des EXIT jaune sur fond noir existent encore).
 - ⇒ Une distance restante



Signaux

Classification

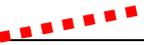
Signalisation pour la circulation aérienne

- 1. **Repérage de l'aérodrome** : c'est le nom de l'aérodrome peint en lettres blanches d'au moins 2 x 1,5 m ;
- 2. **Manche à vent** : elle se trouve à au moins 100 m des bâtiments, en dehors de la bande dégagée, mais en principe à 25 m de l'aire à signaux ;
- 3. **Aire à signaux**.

Classification des signaux par le RCA-1 appendice A

- 1. signaux de détresse et d'urgence : code Morse ; mots MAYDAY et PANNE, PANNE en radiotéléphonie...
- 2. signaux à utiliser en cas d'interception : balancement des ailes...
- 3. signaux visuels employés pour avertir un aéronef qu'il vole sans autorisation dans une zone interdite ou réglementée ou qu'il vole dans une zone dangereuse, ou qu'il est sur le point de pénétrer dans une zone interdite, réglementée ou dangereuse ;
- 4. signaux pour la circulation d'aérodrome : signaux lumineux transmis par Gun-Light (+ moyens pyrotechniques et clignotements du balisage) et signaux visuels au sol (dans l'aire à signaux ou sur la Tour...);
- 5. signaux de circulation au sol.

Signaux lumineux et pyrotechniques pour la circ. d'aérodrome

SIGNAL					
AU SOL	vous êtes autorisé à décoller	vous êtes autorisé à circuler	arrêtez	dégagez l'aire d'atterrissage en service	retournez à votre point de départ sur l'aérodrome
EN L'AIR	vous êtes autorisé à atterrir	revenez pour atterrir	cédez le passage à un autre aéronef et restez dans le circuit	aérodrome dangereux, n'atterrissez pas	atterrissez à cet aérodrome et gagnez l'aire de trafic

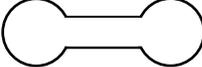
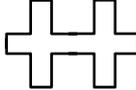
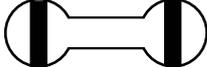
clignotement

évacuez la piste et regardez la tour pour instructions
quelles que soient les instructions antérieures, n'atterrissez pas pour le moment



Les aéronefs accusent réception : en vol avant la base, en balançant les ailes, au sol en remuant les ailerons ou la gouverne de direction, dans tous les cas de nuit en éteignant et allumant 2 fois les projecteurs d'atterrissage.

Signaux visuels au sol pour la circulation d'aérodrome

direction d'atterrissage ou de décollage 	précautions spéciales en cours d'approche ou d'atterrissage 	atterrissage, décollage et circulation sur piste et voies de circulation seulement 	vol de planeurs en cours 	parachutages en cours 	piste en service 
circuit de piste à droite 	atterrissages interdits 	atterrissage et décollage sur piste et seulement 	vois d'hélicoptères 		accueil des pilotes 